

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 6 mai 2024

Le 26 avril 2024, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 6 mai 2024 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et quatre, le 6 mai à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Julien RONDET.

Absents excusés :

Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER

Dominique PATEIRON qui donne pouvoir à Clément GOELDEL

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

10/2024 : Dissolution du CCAS

11/2024 : Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

12/2024 : Attribution des subventions 2024

13/2024 : Convention de partenariat avec la ville de Reims pour Reims Activ'été

14/2024 : Adressage de la parcelle 629 C 1120

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

10/2024 : Dissolution du CCAS

Le CCAS s'est réuni le 10 avril 2024 et a décidé à l'unanimité de ses membres de se dissoudre, en raison de l'adhésion de la commune au CLIC et du travail effectué par celui-ci qui faisait doublon avec celui du

CCAS. Le maire propose au conseil d'entériner la décision de dissolution du CCAS en date du 10 avril 2024. Le budget 2023 a été approuvé et aucun budget prévisionnel n'a été voté pour l'année 2024.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

11/2024 : Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité le versement de cette prime le 19 février 2024 et la commune a soumis cette proposition au Centre De Gestion de la Marne qui l'a entérinée. Le maire demande donc aux conseillers voter l'attribution de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

12/2024 : Attribution des subventions 2024 :

Le maire donne lecture des propositions de subventions aux associations pour l'année en cours :

▸ ADMR	500 €
▸ CAVAM	2000 €
▸ Coopérative scolaire Collège La source	400 €
▸ École de Musique « La Roseraie »	550 €
▸ Tennis-Club	1000 €
▸ Association La Récré	500 €
▸ Prévention routière	100 €

Mme Courteix étant membre du bureau du Tennis-Club ne prend part ni au débat ni au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

13/2024 : Convention de partenariat avec la ville de Reims pour Reims Activ'été

Le maire propose au conseil de renouveler la convention de partenariat avec la ville de Reims pour Reims Activ'été 2024 dans les mêmes termes qu'en 2023 : une participation financière de la commune de 40 € par jeune inscrit, avec un reste à charge de 120 € pour les familles. Les jeunes de 7 à 17 ans habitant Villers-Allerand Montchenot pourront ainsi profiter des activités estivales proposées par la ville de Reims.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

14/2024 : Adressage de la parcelle 629 C 1120

Cette délibération a pour but de changer l'adressage de cette parcelle préalablement inscrite au N°18 rue du Voisin pour la transformer en N°1 rue de la Ferme. Cette demande émane des propriétaires qui exploitent des chambres d'hôtes et sont régulièrement victimes d'erreurs. Le maire en profite pour informer le conseil que le site « base d'adresse nationale » a été entièrement mis à jour. Toutes les modifications ou erreurs qui pourraient être constatées doivent être remontées au secrétariat de mairie pour être corrigées et enregistrées.

D'autre part, il sera nécessaire de commander les plaques de rues pour les nouvelles voies : impasse de la Jardine et Parc de la Volière, chemin de la Fosse aux Prés.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Bibliothèque :

Le maire demande aux conseillers de se prononcer sur la poursuite ou non du projet de rénovation de la bibliothèque. Il en rappelle les grandes lignes : augmentation de la surface de la bibliothèque actuelle par la création d'une salle de 140 à 170 m² qui pourra également servir de salle de réunions, de spectacles, et de lieu d'accueil. La refonte de cet espace, par la démolition du bâtiment qui accueille actuellement la bibliothèque et le logement situé au 1^{er} étage permettra de créer une entrée en accès PMR pour l'école. En parallèle de cet aménagement, le bâtiment ayant anciennement accueilli la mairie sera totalement rénové par ce projet.

L'opération ne pouvant être menée seule par la commune, une collaboration avec le bailleur social Reims Habitat est proposée pour la location et la rénovation des logements après signature d'un bail emphytéotique et une convention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les conseillers souhaiteraient une réunion de travail pour établir un cahier des charges et un projet global. Reims Habitat sera ensuite convié pour échanger et clarifier son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Lutte contre l'incendie :

Le Grand Reims a décidé d'améliorer la défense contre l'incendie dans toutes les communes. Un état récapitulatif a été établi et les résultats ont été étudiés avec la chargée de mission pour la défense extérieure contre l'incendie. Les conclusions sont globalement positives sur le territoire communal à l'exception de 4 secteurs : le lotissement le Hameau de Villers, le lotissement la Forêt allée Pierre Hans et route de Sermiers, la rue des Prés Bonnet et le quartier dit de la Crayère (bas de la rue de Montbré).

Des mesures sont mises à l'étude pour améliorer le débit des poteaux d'incendie ou en installer de nouveaux.

Travaux de la traversée de Montchenot :

L'agence de l'Eau Seine-Normandie a notifié à la commune le 30 avril la possibilité d'engager juridiquement le projet de travaux de la traversée de Montchenot par la signature d'ordre de service. Les actes d'engagement ont été signés le 2 mai et déposés sur la plateforme Xmarchés par C3i.

Le montant de subvention proposé par l'AESN est de 820 925 € et sera voté par leurs services fin Juin. Ce montant sera modulé en fonction des autres subventions et aides sur le projet, afin de respecter l'obligation légale d'un reste à charge de 20% pour la commune. La décision ne nous appartient pas.

La réunion de chantier (N°0) d'installation est programmée pour le jeudi 16 mai à 14h en mairie.

Ouverture de ligne de Bus :

La nouvelle ligne Grand'R ouvre le 8 mai et dessert les Faux de Verzy depuis la gare SNCF Champagne Ardenne TGV avec un véhicule de 20 places et trois allers-retours par jour. Deux arrêts sont prévus sur la commune, à Montchenot et Place des Déportés, aux arrêts de bus scolaires. Les horaires et les modalités de fonctionnement sont consultables sur le site de la commune et aux arrêts de bus.

Panneaux indicateurs :

Une étude doit être menée pour la mise en place de panneaux indicateurs pour les lieux publics et les entrepreneurs qui y figurer. Dimitri Bouvier se charge du projet.

Cérémonie du 8 mai :

Cérémonie traditionnelle à 11h devant le monument aux Morts, suivie d'un vin d'honneur en mairie avec visite de l'exposition de Jean-Marie Chappellet : Éclats d'histoire sur le Tunnel.

Inauguration du Parking La Volière :

Le parking sera référencé prochainement sur le site de la Communauté Urbaine du Grand Reims « Au fil de l'Eau » <https://eau.grandreims.fr/details-actu/plan-pluie-du-grand-reims.html>

Une cérémonie d'inauguration aura lieu le samedi 6 juillet à 10 h.

Tirage au sort des jurés d'assises :

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 30 mai à 18h à l'espace culturel de Verzenay, caveau Saint Martin. Dimitri Bouvier représentera la commune.

Visite du sénat :

Une visite du sénat est programmée le samedi 5 octobre pour le Club Senior. Le maire propose aux élus qui le souhaitent d'y participer accompagnés ou non de leur conjoint. Quarante personnes sont invitées et le déplacement se fera en autocar.

Feuille de présence pour les élections du 9 juin :

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, 3 assesseurs doivent être présents par créneau horaire de 2h. Les résultats sont transmis à la Préfecture par le système Eirel et doivent être déposés à la gendarmerie d'Ay avant 22 h.

Chemins du vivant :

La plantation de 755 ml de haies a été effectuée le long du chemin de la côte Henrion pour un montant de 15745 € subventionné à 80% au titre de la trame verte et bleue et une participation de 5% supplémentaire par la fondation Reforest Action du Champagne Ruinart.

Parcelle les Jugelles :

Le bornage a été réalisé et validé le 3 mai : le Parc Naturel de la Montagne de Reims propose de maintenir la parcelle 65 en l'état en raison de la présence de bois mort au sol et sur pied et deux options pour aménager la parcelle 66 : soit un reboisement (225 arbres et arbustes) soit la plantation d'un verger de fruitiers anciens avec un entourage de 150 m de haies. Cette deuxième option peut être accompagnée d'une démarche éducative et écocitoyenne. Elle est retenue par le conseil et Mme Gaëlle Floch se charge des contacts avec la Communauté Urbaine du Grand Reims et le PNR.

Coupure de courant le Jeudi 16 mai :

Sont concernées les habitations de l'allée Pierre Hans, de la route de Sermiers, et de la route nationale pour le raccordement des nouveaux transformateurs. L'information a été donné aux habitants par Enedis.

Conférence sur la Géologie :

La conférence de Wily Dubos et Hubert Guerin est reportée au vendredi 14 juin à 18h30.

Fleurissement :

Samedi 25 mai à 9h : M. De Amorin fait appel aux bénévoles.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 10 juin 2024.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 23h15.

Signature du Maire
Bernard WEILER



Signature du secrétaire
Estelle COURTEIX

